Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Mars 2014

N° 77

N° ISSN : 1954-9652

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

DANS CE NUMÉRO :

Appel aux bonnes volontés !	*1*
Brève évocation des communes de l'intercom de Villedieu	*1, 3-4*
Fédération pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire	*4*
Contrats de concession du canton de Saint-Pois	*2, 6, 8*
Victimes civiles	*4, 7*
Electrification	*5, 8*
Usine à gaz de Coutances-Villedieu-les-Poêles	*7*

Sommaire :

- Voici quelques articles aussi divers que possible destinés à accroître l'intérêt historique du val de Sienne, et pas seulement. Bonne lecture.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Appel aux bonnes volontés !

Il est sans doute possible pour un certain nombre d'entre vous de donner un peu de temps et un indispensable coup de main pour que nous puissions organiser ce rendez-vous annuel des randonnées intercommunautaires. C'est une manifestation essentielle dans la vie de l'association car elle nous permet de créer un réel moment de convivialité, de valoriser nos chemins par les diverses pratiques sportives, de s'intéresser aux communes du bassin possédant des chemins. Mais nous avons besoin d'une dizaine d'entre vous pour cette journée là ! Je suis sur que nous pourrons compter sur vous le ***dimanche 29 juin*** *prochain !*

Merci de vous faire connaître le plus tôt possible. Tél 06 87 56 35 58

Pré-inventaire des communes du territoire de l'intercom du bassin de Villedieu

Le territoire communautaire est un bocage traversé par quatre grands bassins : la Sienne, la Vire, la Sée et la Soulles. Il se caractérise aussi par la présence de hautes collines dont le mont Robin, proche de Percy, point le plus haut du centre du département de la Manche. Deux massifs principaux le traversent constitués de granits, grès et poudingues : le blanc de Montbray et le rouge de Gavray. Les grès ont donné les pierres à aiguiser ou pierres de meules, des dallages ou la pierre à bâtir dite de Beauchamps. De nombreux lieux de vie ont été gagnés par de grands essartages sur la forêt, se sont : Saultchevreuil, Boisyvon, Boisbenâtre, Saint-Martin-le-Bouillant autrefois Saint-Martin-du-Gast, Saint-Maur-des-Bois, La lande d'Airou. D'autres ont une origine plus ancienne, pour l'essentiel d'origine Gallo-romaine : Villebaudon, Percy. Certains lieux reflètent la nature des terroirs locaux comme Montbray, Maupertuis, Montabot ou font référence à l'arbre comme Le Chefresne. D'autres rappellent des patronymes : La Bloutière, La Haye-Bellefond, Le Guislain, Saint-Fraguaire, Saint-Pois. La fondation Villedieu-les-Saultchevreuil, devenue beaucoup plus tard Villedieu-les-Poêles, née de la volonté des religieux de saint Jean-de-Jérusalem. A Percy, comme le décrit un passage d'un poème anonyme en 1925 à propos du mont Robin, point culminant du val de Sienne avec ses 276 mètres « au loin, c'est la forêt qui borne Saint-Sever, les coteaux du bocage avec les vaux de Vire ; dans l'ouest, il se réserve un miroir dans la mer dont le rivage est son empire ».

Le territoire est traversé par « la voie de la liberté », « **les chemins de saint-Michel** », « la route du granit », plusieurs chemins de grandes randonnées « **GR de pays** ». Des randonnées pédestres sont proposées au pays de Saint-Pois par une association locale de randonneurs présidée par Agnès Lemarchand du Mesnil-Gilbert. Une boucle véloroute « **entre Sienne et Soulles** » permet de découvrir le bocage normand : deux départs fléchés : bourgs de Hambye et de Percy. Brochure en vente aux OTSI de Villedieu-les-Poêles et de Gavray.

Des balades en carriole sont proposées sur rendez-vous par Eric Lemaitre, de Percy, village du Hamel Pinteur. Le secteur privilégié est celui de la vallée de la Sienne, autour de l'abbaye de Hambye.

Les contrats de concession de terrain dans les cimetières des communes du canton de Saint-Pois

Le Sous-préfet de Mortain fait état le 21 mai 1858 de la décision municipale de **Saint-Maur-des-Bois** qui a voté en faveur d'un tarif des places concédées en les limitant à deux classes alors que l'ordonnance royale de 1843 en exige trois. Une nouvelle délibération est prise le 21 juin 1858 (Z 665). Le cimetière, d'après le curé, n'était vers 1839, qu'une lande ou une forêt (sic) ; il fallut encore le désherber, le dresser et relever les croix qui étaient restées par terre depuis la terrible Révolution. La nouvelle croix de cimetière est bénite en 1862 au terme d'une mission. La sépulture de **Siméon, François Gendrin-Dumesnil**, ancien officier, né à Percy le 17 février 1787, décédé comme maire de la commune le 24 avril 1857 est conservée ainsi que plusieurs autres monuments funéraires qui au titre de l'histoire ou de l'art présentent de l'intérêt.

Un projet d'agrandissement du cimetière de **La Chapelle-Cécelin** est étudié en 1869-1870 en annexant un chemin contigu non classé. Les élus établissent un tarif le 22 mai 1905 et le Sous-préfet de Mortain leur demande de le modifier le 19 novembre 1905 en complétant avec le plan du cimetière et en y affectant les zones A, B, C réservées aux différentes espèces de concessions (Z 656). Il n'y a d'ailleurs aucune trace de concessions de terrain dans le cimetière de La Chapelle-Cécelin avant.

Le cimetière fut utilisé quelque temps pour suspendre la cloche qui avait dû quitter la vieille tour lors de sa démolition et dans l'attente de la reconstruction de la nouvelle entre 1819 et 1821. Les dalles tombales avaient selon le curé subi des mutilations lors de la Révolution. Le dossier communal de La Chapelle-Cécelin conservé dans les archives de la Sous-préfecture d'Avranches révèle en cette année 1911 une autre source de tensions provoquées par l'absence d'affichage des convocations aux réunions du Conseil municipal et des comptes rendus dudit conseil comme le prouve la pétition de conseillers municipaux (Z654) à laquelle le Sous-préfet répond en précisant au maire que les Conseillers municipaux ne demandent que l'application de la loi du 5 avril 1884. Que s'est-il réellement passé ? Sous le titre « ***Ça ne va plus*** » le Réveil avranchinais publie dans l'hebdomadaire du 18 mars 1911 (2 JAL 33) l'article suivant « ***Monsieur le Maire et Monsieur le Curé de la Chapelle-Cécelin vivaient en bonne amitié, une fille vient à mourir et la guerre éclata entre monsieur le curé et monsieur le maire. Nous pensons que monsieur le curé a raison et que monsieur le maire n'a pas tort. C'est ce qui rend la question plus difficile à résoudre au gré des deux parties en lutte. Dimanche prochain, nous raconterons cette petite histoire qui pourrait bien coûter cent francs à la commune si la municipalité donnait gain de cause à monsieur le curé. Un conseiller est déjà démissionnaire. Il est tout probable que l'administration n'acceptera pas la démission de ce conseiller, le plus énergique du Conseil municipal de la Chapelle-Cécelin*** ». « ***Ça va mieux*** » titre à nouveau l'hebdomadaire, le 25 mars 1911, en relatant cette affaire particulière, dont voici le contenu « ***le cimetière de La Chapelle-Cécelin est très exigu et tout individu de notre commune décédé dans une commune voisine, ne peut être inhumé dans notre cimetière sans acheter une place. Malgré ce règlement faisant loi, monsieur le curé voulait que la tombe d'un de ces prédécesseurs ne fût soumise à la réouverture. Monsieur le maire et quelques conseillers municipaux respectueux du règlement, des intérêts de la commune et des pauvres, décidèrent la réouverture de la tombe du curé Heslouis. Une fille fut enterrée sur les cendres de ce curé. Le desservant actuel jeta les hauts cris ; il essaya par des circulaires et par la parole de semer la division dans la commune et dans le conseil. Il y réussit à moitié. Notre ami Vivier, homme paisible quoique très énergique ne voulut pas vivre dans une ère de discorde, mis sa démission de conseiller municipal et donna les motifs de sa décision dans le placard suivant… Si monsieur le curé avait eu gain de cause, qui aurait payé le tiers de la concession dû aux pauvres ? Car il n'est pas honnête de priver ceux-ci de la part à laquelle ils ont droit pour chaque concession dans***

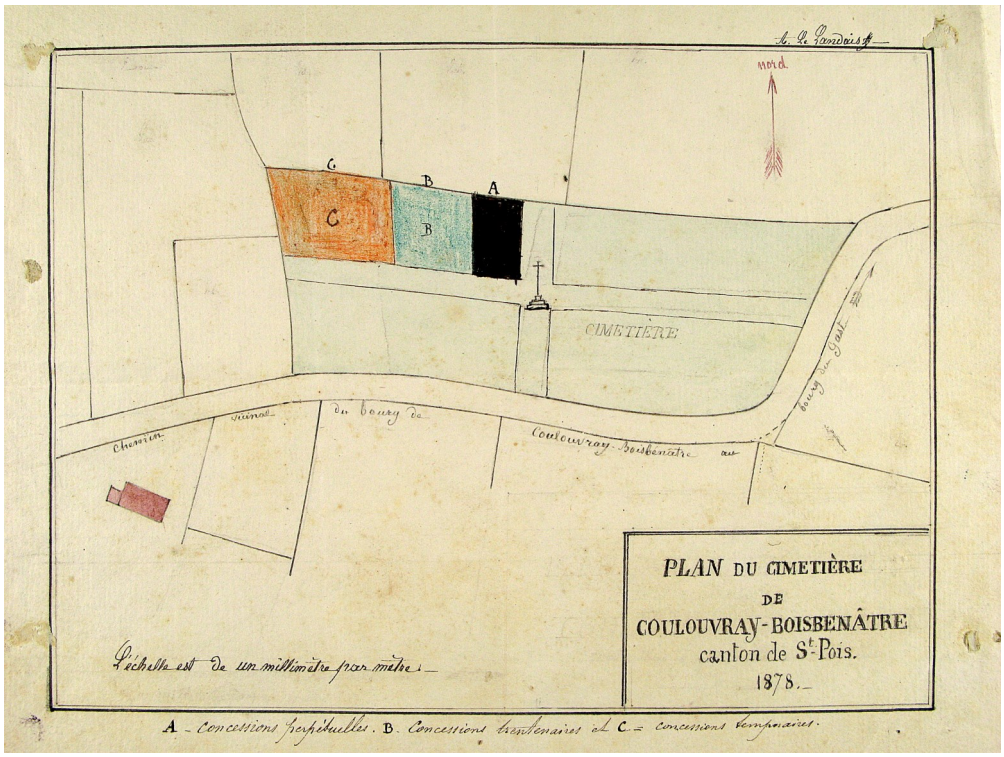

Archives départementales de la Manche : fonds de la Sous-préfecture d'Avranches, dossier Coulouvray-Boisbenâtre

Tél : 02 33 91 79 61, 09 52 09 72 98.

Beslon : tour-clocher à bâtière édifiée en 1550 au nord. Eglise cruciforme augmentée au milieu du 19e siècle avec les pierres de l'église de Saint-Fraguaire qui se trouvait juste à côté. Ancien manoir de Saint-Fraguaire, 18e siècle. Croix de chemin illustrée d'un bourdon de pèlerin sur la route de Saint-Aubin-des-Bois. Moulin des ponts. Habitat groupé et dispersé.

Boisyvon : habitat dispersé, église cruciforme, tour-clocher bâtie en 1700 par de Laforestrie, pignon sud-ouest de la nef portant dédicace « 1533 P L Laurence CD », chœur portant une autre dédicace « faict par les soins du sieur Delaforestrie procureur du roi à Avranches, 1713 ». Château, moulin sur la Sienne, oratoire contemporain à Notre-Dame.

La Bloutière : église cruciforme 15e-20e siècle. Très belle sainte Venisse, 15e siècle objet d'un culte très populaire. If funéraire multiséculaire, parmi les plus anciens dans le département. Très belle perspective sur la vallée de la Sienne. Ancien prieuré de saint Thomas de Cantorbéry fondé en 1099. L'ancien logis du prieur reconstruit en 1760, église détruite à la fin 19e siècle.

Bourguenolles : habitat groupé et dispersé, église cruciforme 18e siècle. Très belle crucifixion à l'autel majeur, bois polychrome, 18e siècle. Croix de chemin.

Champrépus : belle tour-clocher au nord du transept bâti par Frémont, curé du lieu. Importantes croix de fonte restaurées illustrées des vertus théologales. Habitat groupé et dispersé caractérisé par l'emploi du gré dit « de Beauchamps ». Moulins sur l'Airou. Croix saint Crépin.

La Chapelle-Cécelin : église cruciforme légèrement à l'écart de l'agglomération. Clocher-porche à l'ouest édifié entre 1819 et 1820. Chapelle sud « fait faire par monsieur Heslouis curé de cette paroisse, 1872 ». Chapelle nord bâtie en 1820. Route du granit. Centre d'équitation.

Le Chefresne : église aux vestiges romans des 11e-12e siècles. Très belle chaire à prêcher. Temples protestants et cimetière situés au village du Neufbourg, protégés au titre d'une inscription Monument historique. Village du Chêne-Guérin, site primitif de la communauté protestante. Itinéraire de randonnée pédestre, équestre, vététiste (14 km) au départ de l'aire de stationnement du Neufbourg.

Chérencé-le-Héron : église cruciforme en partie modifiée à la fin du 19e siècle. Anciens fonts-baptismaux, autel à gradins 18e siècle. La croix ancienne du cimetière a été translatée dans le nouveau cimetière. Groupe « écoles, mairie» bâti à la fin 19e siècle illustré d'un fronton « République française ».

La Colombe : église au clocher à bâtière. Vitrail, 15e-16e siècles au centre du chevet plat consacré à la vie du Christ, protégé au titre d'un classement Monument historique.

Vitrail au bas de la nef dédié à Dom Furet, abbé de l'abbaye trappistine de Notre Dame de Grâce à Bricquebec. Habitat groupé et dispersé. Site de l'ancien château fort de la Roche Tesson sur les coteaux de la Sienne.

Coulouvray-Boisbenâtre : habitat groupé et dispersé, boucle de randonnée (GR 226). Eglise cruciforme, clocher à bâtière à l'ouest bâti en 1580, sacristie bâtie en 1699, nef modifiée au 18e siècle, chapelle sud bâtie en 1842, vitrail dédié à saint Clément protecteur des carriers et tailleurs de pierre. Tombeau isolé sous forme de colonne « à la mémoire de monsieur V Fillatre curé de ce lieu, décédé le 30 décembre 1860, âgé de 57 ans, « CONSUMMATUS IN BREVI EXPLEVIT TEMPORA MULTA » hommage de la paroisse. Pater ». Groupe fin 19e siècle « mairie, école des garçons, école des filles » avec façade à pilastres, fronton, étroites baies cintrées et larges baies surbaissées pour les classes. Croix faite et donnée par Jean Huet, la Motte, maire, 1820 avec un très beau Christ en relief.

Fleury : église aux volumes très distincts, baies à remplage au midi du choeur. Groupes sculptés de piétas 15e siècle. Habitat groupé et dispersé. Croix de l'ancien prieuré de La Bloutière sur la route de Granville en direction de Champrépus.

Le Guislain : église cruciforme d'origine romane remaniée. Autel majeur fin 18e inséré dans un monumental bâti de staff peint. Tombeau du général baron d'Empire Houssin-de-Saint-Laurent. Manoir du Guislain à proximité. Habitat groupé sur la route de Hambye-le Mesnil-Herman.

La Haye-Bellefond : ancien château propriété de la famille Hue et Gigault-de-Bellefonds dont le maréchal de France Bernardin. L'entrée principale est protégée par deux tours dotées de bouches à feu. Ancien moulin à la complainte du meunier 17e siècle. Eglise possédant un bel autel retable polychrome 18e siècle. Remarquer la toile de la déposition du Christ.

La Lande-d'Airou : église cruciforme protégée au titre d'un classement Monument historique, entièrement voûtée de pierre. Proximité du château 18e au cœur d'un parc arboré, très beau pigeonnier restauré par ses propriétaires labellisé par la Fondation du Patrimoine. Monumentale croix à la Hamellière. Site de saint Roch, objet de de nombreux pèlerinages anciens. Croix de chemins.

Margueray : petite église du 17e siècle surmontée d'un clocher de bois. L'église primitive avec son cimetière se trouvait au village du Chêne Guérin. Autel-retable bâti par Guillaume Lepesant à partir de 1712.

Maupertuis : église cruciforme du 16e siècle, modifiée au 19e siècle. Bel et rarissime autel-retable, dans la région, présentant un relief en bois polychrome de la Nativité magnifiquement restauré, statuaire.

Montabot : église cruciforme, clocher-porche à l'ouest dédicacé « maître Jean Duval Destin curé de ce lieu a donné 500 livres pour aider à la tour, 1737 ». Deux ifs funéraires. Cimetière protestant à la Pâture.

Montbray : bourg à habitat groupé en arc de cercle autour de l'ancienne motte castrale. Ancien château, siège d'une ancienne baronnie, transformé en mairie-école possédant un monumental escalier en granit du début du 17e siècle. Lavoir restauré à proximité sur l'ancien domaine du château. Chapelle saint Pierre au cœur de l'agglomération avec un mobilier intéressant. Vous y remarquerez les toiles de Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, bâtisseur de la cathédrale romane dont les tours subsistent toujours sous l'enveloppe gothique. L'église saint Martin, plus éloignée, se caractérise par un mobilier très riche. Nombreuses croix de chemin. Magnifique panorama sur la vallée de la Drôme, la forêt domaniale de Saint-Sever, le bourg et l'abbatiale de Saint-Sever. A suivre…

Vers la fondation d'une fédération des associations de sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire dans le département de la Manche

La fondation d'une fédération d'associations pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire sera proposée le samedi 29 mars prochain à la salle des associations à Villedieu-les-Poêles à 10 heures. Cent associations locales à vocation patrimoniale ont été invitées à y participer. Cette mutualisation des énergies et des moyens est nécessaire pour une plus grande efficacité et la période de renouvellement des conseils municipaux est un moment clé pour préparer de nouvelles sensibilisations à la conservation, préservation, des cimetières et monuments funéraires. Une cellule de décision d'octroi du label « tombe remarquable de la Manche » sera proposée aussitôt que possible. Ce label sera un gage et une plus-value pour ces lieux encore assez bien conservés dans le département. Mais il y a ici comme ailleurs des décisions qui se révèlent désastreuses, d'où la nécessité de sensibiliser les élus et d'attirer leur attention sur l'intérêt du cimetière qui disons-le concentre la mémoire d'une commune. Des réunions avec la direction du patrimoine et des musées du Conseil général de la Manche ouvrent des axes extrêmement intéressants d'où cet intérêt accru de travailler ensemble.

Victimes civiles de la seconde guerre mondiale

De nombreuses victimes civiles reposent dans les cimetières du département. Une façon de rappeler qu'ils constituent cette mémoire qui doit être entretenue dans nos nécropoles. Voici quelques exemples extraites des fonds d'archives de la Préfecture (118 W) ou de mémoire locale.

Victor Lelandais, originaire de Sainte-Marie-Laumont (14) est admis à l'hôpital de Villedieu-les-Poêles pour une blessure infectée début août 1944. Le registre des entrées le mentionne comme sorti de l'hôpital alors que ce dernier y meurt. L'état-civil ne le connait pas précisément puisqu'elle transcrit l'acte sous la forme de « Lelandris » alors que le registre de l'hôpital quant à lui est très précis sur l'état-civil, les origines, les conditions de son admission. Finalement c'est la paroisse qui est la seule à enregistrer son acte de sépulture dans le cimetière de Villedieu-les-Poêles. C'est un exemple entre-autre sans doute de la détresse et du désarroi général qui régnait.

Les transferts de corps :

Le corps de Pierre Devouassoud, fusillé en 1944, est transféré du cimetière d'Ozeville vers celui d'Orglandes (27/3/1945).

Le corps de M Theible, fusillé en octobre 1942, inhumé à Cérences, est transféré le 6/2/1945 à la demande de monsieur Contesse.

Transferts d'Angoville-sur-Ay vers Portbail et Baudreville, des corps de civils décédés dans la commune et enterrés dans le cimetière communal. Ces corps, d'après le maire, ont été mis d'urgence dans des cercueils sommaires. Le maire ajoute aussi que dans le jardin d'une cultivatrice qui a perdu son mari et son fils, a été enterré le domestique de la ferme, qui ne laisse pas de parents. Nous songeons précise-t-il à le faire transporter dans le cimetière communal ainsi qu'un polonais enterré près de la route nationale 800. Réponse du Préfet datée du 26/12/1944.

Transfert du cimetière de Saint-Gilles, où il a été tué vers le 23 juillet 1944, du corps d'André, Almyre, Léon Margueritte, né le 7 mai 1912 à Domjean, victime civile de la guerre, au cimetière de Saint-Romphaire (17/6/1946, 118 W 19).

Transfert du corps de Théodore, Raphaël Verger, le 5/12/1946, né à Saint-Méloir-des-Ondes (35), notaire à Bricquebec, décédé à la prison de Saint-Lô le 2 septembre 1944, vers Saint-Méloir-des-Ondes (118 W 19.

Lettre de Lecoq de Saint-Georges-Montcoq au maire dudit Saint-Georges-Montcoq, demandant à ce qu'on ne relève pas le corps de son fils : André Lecoq, tué le 6 juin 1944 par des avions en faisant sa poste entre Tessy-sur-Vire et Villebaudon. Je voudrais bien savoir s'il est possible de le garder où il se trouve (14/12/1944, 118 W 17).

Granville : René, Albert Greiner, né le 17/7/1911 à Saint-Maur-des-Fossés, fusillé à son poste le 11 juillet 1944 à Neuville-sur-Ain avec ses camarades (20/12/1944, 118 W 17).

Avranches : exhumation de Marie-Louise Besnehard, 35 ans, employée chez Clouet, horticulteur, membre de la famille d'Eugène Besnard des Bordes-Chauvigné (35) tuée dans le bombardement d'Avranches du 7 juin 1944. La municipalité envisage l'exhumation de 75 victimes de ce bombardement dans la 1ère semaine de novembre. Lequel Clouet n'a pas reconnu le corps de son employée, madame Clouet a payé 1800 francs pour se faire ouvrir le cercueil, mais elle n'a pas eu l'autorisation de s'en faire ouvrir d'autres (118 W 17).

Périers : transport, de Périers du corps de Jean, Marcel, Léon Dufil, inhumé dans le cimetière de la commune de Périers, vers Rennes. La demande est faite par l'Union des femmes françaises de Rennes le 13 novembre 1944. Cette demande précise qu'en août dernier un FFI avait été grièvement blessé par une rafale ennemie, transporté par une ambulance américaine à l'hôpital de Périers où il décéda (118 W 17). Demande de transfert du corps de Mary, Alexis,

Et l'électricité presqu'au service de tous les habitants dans nos cantons

Le Conseil municipal de **Saint-Denis-le-Gast** fait marché avec **Arthaud**, concessionnaire du secteur électrique du canton de **Bréhal** pour l'exécution de travaux électriques dans les bâtiments communaux le 1er février 1929. La commune de **Ver** s'engage le 10 avril suivant moyennant 2205 francs pour équiper les bâtiments communaux.

Un marché est conclu le 21 juillet 1930 avec **Louis Giovannoni**, électricien à **Percy**, afin qu'il installe l'électricité dans les nouvelles salles de l'hospice de **Percy** récemment construites moyennant 2841 francs.

La commune de **Hambye** fait un marché avec la société **Electro entreprise** de Paris, le 20 décembre 1930 pour construire des extensions des réseaux de distribution d'énergie sur son territoire, moyennant 454 336 francs.

La commune de **Percy** adopte le marché avec **l'électrification L Guillot et Cie** à Paris, le 1er mars 1931, pour la construction du réseau de distribution d'énergie électrique moyennant le prix forfaitaire de 626157 francs. La subvention d'état est de 313000 francs et le reste : 313157 francs à la charge de la commune.

Le syndicat intercommunal d'électrification de **Percy** signe tout d'abord un marché forfaitaire le 15 mars 1931 d'un montant de 2900000 francs avec la société électro entreprise de **Paris**, dont le prix pourra varié à 5% près en plus ou en moins, et une concession pour une durée de quarante ans, le 30 septembre 1931, avec la société d'électricité du Cotentin, à **Valognes**, pour la distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes de **Beslon, La Colombe, Le Chefresne, Le Guislain, Margueray, Montabot, Montbray, Morigny et Villebaudon**. Ces communes vont, les unes après les autres, signer des marchés avec la même société qui siège à **Valognes**, rue saint Lin pour installer l'électricité dans les bâtiments communaux. C'est le cas de **Beslon** le 9 octobre 1931 moyennant un forfait de 2845 francs et le devis concernant le presbytère et l'école est ramené de 2890 francs à 2845 francs. **Montbray** va signer un marché le 6 janvier 1932, pour l'éclairage électrique des voies publiques, moyennant 2380, 25 francs et pour l'installation électrique dans les bâtiments communaux, moyennant 5450, 30 francs. **Le Chefresne** signe le sien le 10 janvier suivant pour le prix global et fixe de 3483, 65 francs d'équipement des bâtiments communaux. **La Colombe** s'engage le 20 avril 1932 moyennant 3897, 05 francs. Les deux communes, non mentionnées dans le marché du 15 mars 1931 : **Maupertuis** et **La Haye-Bellefond**, intègrent le syndicat intercommunal plus tard et sont intégrées au marché par un avenant daté du 13 août 1935 (ACP Villedieu, volume 242, n° 197). Un avenant est adopté le 24 avril 1936 par lequel le syndicat intercommunal d'électrification de **Percy** et Le Vouet, électro-entreprise, sont d'accord pour porter à 701838, 24 francs le montant primitivement fixé à 600 000 francs le 25 avril 1935.

La commune de **Roncey** fait marché avec la société électrique du Cotentin, à **Valognes**, pour l'installation électrique au groupe scolaire moyennant 67491 francs, et 8289 francs pour l'installation de l'éclairage au même groupe scolaire, le 27 octobre 1933 (fonds « P » patentes de Valognes).

Le bourg de **Gavray** est alimenté en électricité depuis 1906. Une cession de cet éclairage public du territoire de l'agglomération a lieu le 23 juin 1934. La concession était auparavant gérée par **Raymond Leroux** époux puis veuf Mahé. Ce dernier vend à la Société anonyme **Arthaud-Bain-Thouvenez et compagnie** dont le siège social est fixé à **Paris**, le bénéfice de toutes les polices, conduits de fourniture de courant électrique, la clientèle, l'achalandage, le matériel d'exploitation comprenant les échelles, l'outillage, barres, grimpettes, cinquante compteurs, les droits de toute nature et les immeubles. Ceux-ci se consistent en un bâtiment à usage d'usine hydroélectrique cadastré en A 1899 sur le territoire de la commune de **Saint-Denis-le-Gast**, le terrain sur lequel elle est bâtie, la turbine, le régulateur, les accessoires de toutes natures, le barrage, le vannage, les droits d'eau sur la Sienne.

Le syndicat intercommunal de **Villedieu-les-Poêles** s'engage dans un marché évalué à 2 347 200 francs pour l'électrification des communes du canton, avec la société d'électrification du Cotentin à **Valognes**, le 29 avril 1935 dont voici le tableau établi par la société pour le règlement de sa patente, commune de **Valognes** :

Communes	1936 (francs)	1937 (francs)
Bourguenolles	199288	
Rouffigny	247854	
Chérencé-le-Héron	169008	
Saultchevreuil	176317	
Sainte-Cécile	292176	
La Lande-d'Airou	344187	
La Trinité	228377	192213
	2 347 200	
Voir également entreprise Marecut-Allez Cie sous-traitant		

Un avenant à la convention de concession de l'électricité en date du 27 avril 1935 entre le syndicat intercommunal d'électrification de Villedieu et la Société d'électricité du Cotentin est enregistré le 30 décembre 1936. Il stipule que la commune de **La Trinité**, bénéficiaire de la concession pour un montant des travaux nécessaires à l'électrification de cette commune se montant à 420 500 francs, dont 84100 francs seront pris en charge par la société, le syndicat n'ayant à verser que la somme de 336400 francs (ACP Villedieu, volume 244, n° 808).

La commune de **Soulles** passe un marché pour l'installation de l'éclairage électrique des voies publiques et des bâtiments communaux, le 18 décembre 1936, avec la société électrique du Cotentin, moyennant 7500 francs (fonds « P », patentes de Valognes).

Cerisy-la-Salle investit 200 000 francs dans un marché avec la société d'électrification du Cotentin dont les travaux sont réalisés par la société l'électro-entreprise de Paris, le 4 juillet 1936.

La société d'électricité du Cotentin déclare les versements des communes et des administrations au titre de l'année 1932, parmi les-

le cimetière. » Il s'agissait probablement de la tombe d'Emile, Auguste Heslouis, natif de Milly, décédé curé desservant de La Chapelle-Cécelin le 4 décembre 1874.

Pois dont la propriété était contigüe au cimetière. Une délibération du 27 décembre 1875 sur l'emploi de l'ancien cimetière se révèle con-

1856. Une lettre datée du 15 mars 1858 nous apprend que les tombeaux Bazin et Freminot sont replacés après que le maire ait fait rouvrir la tombe

perpétuelles (A), trentenaires (B), temporaires (C) concentrées en un seul carré. Le maire précise que le cimetière d'une étendue de 60 ares dont 26 ares de terrain

Dates de mise en place des concessions de terrain dans les cimetières

Boisyvon	1869 (3 janvier)
La Chapelle-Cécelin	1905 (22 mai)
Coulouvray-Boisbenâtre	*1878 (17 novembre) pour le nouveau cimetière*
Lingeard	1859 (23 novembre)
Le Mesnil-Gilbert	1894 (24 août)
Saint-Laurent-de-Cuves	1854 (15 mars)
Saint-Martin-le-Bouillant	1908 (16 février)
Saint-Maur-des-Bois	1858 (21 juin) - 1858 (24 août)
Saint-Michel-de-Montjoie (Montjoie)	1847 (26 septembre)
Saint-Pois	1853 (9 novembre)

La commune de **Saint-Pois** travaille à l'agrandissement du cimetière entre 1876 et 1924. Rien d'étonnant car ce même conseil « considérant que par suite de la reconstruction de l'église de Saint-Pois, le cimetière actuel est devenu absolument insuffisant et que la commune a été autorisée à l'agrandir ». La consécration de la nouvelle église le 16 septembre 1888 met un terme, pour l'essentiel, au vaste chantier de reconstruction. Le conseil municipal prend une délibération municipale en faveur d'un tarif des concessions le 6 novembre 1853. Il sera rejeté »car en contradiction aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 6 Xbre 1843. Il y travaillait depuis le 14 octobre 1849. Ce tarif sera finalement adopté le 9 avril 1854 et approuvé par l'autorité préfectorale le 8 mai suivant. Monsieur d'Auray propose à la commune, le 9 mai 1854, un échange de terrain entre une parcelle de 18 m² en contre-échange d'une parcelle de 9, 50 m². Un projet de translation dudit cimetière est à l'étude vers l'extérieur du bourg de Saint-Pois, le 25 7bre 1859. Il fallut aussi gérer autour du 26 mai 1871 et du 12 juin suivant une contestation avec le sieur Desfeux, boulanger à Saint-

traire à la loi (Z 651) elle est suivie d'une autre prise le 1er février 1886 qui se révèle elle-aussi non conforme quant à l'emploi de l'ancien cimetière. Une autre délibération en 1876 pour l'agrandissement du cimetière. Une enquête « commodo-incommodo » est prête à être lancée le 15 mai 1876 (Z651-652). La commune s'était engagée envers Jeanne Leclair pour une parcelle de 18 ares et 40 centiares, reste d'un verger dont une partie avait déjà été acquise par la commune.

A **Lingeard**, c'est la demande du petit-fils de monsieur et madame de Saint-Paul, le 3 novembre 1858, qui souhaitait une concession perpétuelle dans le cimetière de Lingeard, pour la sépulture de ses grands-parents, que le Conseil municipal décida d'en faire part au Sous-préfet et vota par la suite, le 23 novembre 1859 en faveur de la mise en place des concessions de cimetière et d'un tarif le 4 décembre 1859 (Z 658).

A **Saint-Laurent-de-Cuves** le tarif des concessions adopté le 15 mars 1854 est corrigé et ensuite validé le 29 7bre 1854. L'abbé Peslin, vicaire, achète une concession perpétuelle de 2m² le 15 février

pour inhumer un habitant récemment décédé.

A **Montjoie**, le Conseil délibère le 26 septembre 1847 sur un tarif approuvé par le Préfet (Z 666). Un plan pour l'emplacement des tombeaux dans le cimetière est réalisé le 24 janvier 1855 par monsieur Poullard, ancien juge de paix, afin qu'il puisse être à côté du tombeau de sa femme.

A **Coulouvray-Boisbenâtre**, le cimetière s'étendait autour de l'église, des chênes le bordaient au midi et des hêtres, au nord et à l'ouest. Il ne faisait que quatre mètres de large devant le portail ouest, il fut élargi plus tard. Toute la partie qui environnait la sacristie fut rognée pour assurait le passage de la route de Villedieu à Mortain. Le curé s'en plaint car le clergé doit lors de ses processions sortir du cimetière. La croix de l'ancien cimetière faite et donnée par Jean Huet, la Motte, maire, en 1820, perpétue l'histoire du site. Un seul tombeau est resté sur l'ancien site funéraire, c'est la colonne dressée à la mémoire de l'abbé Fillatre, curé de ce lieu, décédé le 30 Xbre 1860 âgé de 57 ans. Le plan du nouveau cimetière réalisé en 1878 avec une répartition dans le carré nord-ouest : A-B-C correspond à une implantation de concessions

commun ne sont jamais occupées. Le tarif, adopté par le conseil municipal, est daté du 17 novembre 1878 (Z656). La 1ère concession, probablement dans le nouveau cimetière, date de 1880. Un conflit naquit en 1899 à propos de sépultures opposant curé et maire. Jean-Baptiste Lefrant obtient le droit de se faire inhumer chez lui, dans l'ancien cimetière de Boisbenâtre, en 1901, après que le Préfet ait rappelé au maire le droit que celui-ci avait, dans la mesure du respect des textes législatifs. Une concession perpétuelle gratuite est accordée à Amand Martinet le 16 février 1909.

Une concession perpétuelle est accordée à monsieur Ernest Gaultier de Carville, le 8 avril 1869, d'une superficie de 4, 70 m², pour un montant de 282 francs pour la sépulture de madame de Carville, sa mère (3 Q 7475, folio 6). L'acquisition de cette concession se fait par monsieur Gaultier de Carville, maire, juste après la décision du Conseil municipal de **Boisyvon**, en référence à la circulaire préfectorale de la Manche du 1er mars 1844, de créer des concessions de terrain pour

Usine à gaz de Coutances-Villedieu-les-Poêles

Le 10 avril 1878, la 1ère chambre du tribunal civil de Coutances sur la requête présentée par monsieur Villain, avoué, agissant en sa qualité de syndic à la faillite de la société anonyme constituée sous la dénomination de société pour l'éclairage et le chauffage par le gaz des villes de Coutances et de Villedieu-les-Poêles, le tribunal a rendu le jugement suivant « vu la requête présentée par monsieur Villain, avoué, agissant en sa qualité de syndic à la faillite de la société anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz des villes de Coutances et de Villedieu-les-Poêles, l'ordonnance de monsieur le Président et les conclusions écrites de monsieur le Procureur de la République à la suite de cette requête, ouï monsieur Lefaverais, juge, en son rapport et le Ministère public en ses conclusions orales ; attendu que la société anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz des villes de Coutances et de Villedieu-les-Poêles a été déclarée en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de Coutances à la date du 11 avril 1877 et par arrêt de la Cour de Caen du 5 février 1878 ; attendu que monsieur Villain, syndic à cette faillite, a été autorisé par ordonnance du 6 avril courant, rendue par le Juge commissaire à la faillite à poursuivre la vente des immeubles dépendant de cette faillite, consistant en une usine à gaz sise à Villedieu ; attendu que le tribunal peut dès à présent, et sous expertise préalable, à l'aide des documents fournis, ordonner la vente dont il s'agit et fixer la mise à prix ; attendu que les dépens devront être pris en privilège sur le produit de la vente et que distraction des dits dépens doit être prononcée au profit de monsieur Villain qui affirme en avoir fait et devoir faire les avances ; attendu que, vu l'urgence, il y a lieu d'autoriser l'exécution du présent jugement sur minute et même avant un enregistrement. Par ces motifs, le tribunal, après avoir délibéré en secret, conformément à la loi ordonne la vente des immeubles dépendant de la faillite de la société anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz des villes de Coutances et de Villedieu-les-Poêles, en seul lot composé comme suit : une usine à gaz, située à Villedieu-les-Poêles, sur le bord de la grande voie qui de la ville conduit à la gare, consistant en un bâtiment à usage d'usine, de magasin à charbon et de logement, d'appareils un autre bâtiment à usage de bureau et de logement pour les chauffeurs, cour et jardin au-devant de ces bâtiments, appareils pour l'exploitation de l'usine ; le tout borné dans son ensemble par Paris, Villain, Goupil, Leprince, et la route nationale n° 176 de Caen à Lamballe, et en partie clos de murs ; fixe la mise à prix à dix mille francs ; dit que cette vente aura lieu à la barre du tribunal devant monsieur Lefaverais, juge, ou en cas d'empêchement, devant le magistrat qui présidera l'audience des criées ; autorise l'abaissement de la mise à prix pour le cas où elle serait pas couverte ; soit que les frais faits pour parvenir à la vente seront prélevés en privilège sur le prix à en provenir ; en accorde distraction à monsieur Villain, sur son affirmation d'en avoir fait et continuer d'en faire les avances ; et vu l'urgence, autorise l'exécution du présent jugement, sur minute et même avant enregistrement (3 U 3 /768).

Pierre Launay, le 11 novembre 1994, à destination de Baguer-Pican, né le 11 janvier 1913 à Baguer-Pican, domicilié à Périers, décédé victime du bombardement du 8 juin 1944 (118 W 17). Transfert le 13 novembre 1944, des corps des membres de la famille Besnard (François, Honoré) docteur-médecin, de Geneviève Lebas épouse Besnard, François, Jacques, Marie et Marguerite, Ameline, tous victimes du bombardement du 8 juin 1944 (118 W 17). Transfert d'Emile, Victor Coupeau, né le 24 avril 1887 à Fougerel-du-Plessis (56) et de Berthe Picot femme Coupeau, née le 9 octobre 1885 au Mesnil-Garnier, tous les deux décédés sous le même bombardement. Transfert à Plougastel-Daoulas du corps d'Yves Jezequel, le 2 novembre 1944, né à Plougastel-Daoulas le 27 mai 1912, domicilié à Périers, décédé victime du bombardement du 8 juin 1944. Transfert à Cherbourg, le 27 octobre 1944, des corps d'Auguste Marie, né le 27 juin 1908 à Cherbourg, d'Yvonne Cosnefroy épouse marie, née le 26 novembre 1904 à Cherbourg, et de Jean Marie, né le 22 mars 1942 à Cherbourg, tous décédés victimes du bombardement (118 W 17). Transfert du corps de Juliette Hamon, épouse Raoult, le 27 octobre 1944, décédée le 8 juin 1944, victime du bombardement. Transfert de Renée Renouf, femme Lemperière, née le 22 août 1902 à Regnéville-sur-Mer, décédée victime du bombardement du 8 juin 1944 (116 7 octobre 1944, 118 W 17). Transfert à Marigny, le 16 octobre 1944 du corps d'Henri Blanchard, né à Paris 6e, le 11 janvier 1921, décédé victime du bombardement le 8 juin 1944. Transfert en son lieu natal le 12 octobre 1944, de Maire, Madeleine, Odette Ginard née à Remilly-sur-Lozon, victime du bombardement du 8 juin. Transfert le 12 octobre 1944 du corps de Maurice Trelluyer, victime du bombardement, vers le cimetière de Saint-Lô. Transfert du corps de Fernande, Marie, Jeanne Boutet du cimetière de Périers où elle fut inhumée, victime du bombardement, au cimetière de Valognes. Transfert de Roger, Auguste, Maurice, André Lebourgeois, né le 29 mai 1920, du cimetière de Périers où il fut inhumé victime du bombardement, vers le cimetière de Monthuchon.

Le Mesnil-Vigot : demande est faite du transfert du corps de Madeleine Cotentin, née au Mesnil-Vigot le 18 mai 1928, décédée le 15 août 1944 des suites d'une blessure d'une mine dans l'Orne à la Ferrière-aux-Etangs. A suivre…

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

quels plusieurs communes du centre Manche, dont : **Cerisy-la-Salle** (5, 50 francs), **Hambye** (699, 75 francs), **Roncey** (142, 50 francs), **Dangy** (5440, 05 francs), Margueray (985 francs), **Le Chefresne** (2150 francs), **Beslon** (2845 francs), **Montabot** (305 francs), **Morigny** (671, 30 francs),

La même société en 1933 : **Cerisy-la-Salle** (318 francs), **Hambye** (570 francs), **Notre-Dame-de-Cenilly** (1339, 45 francs), **Beslon** (2263, 30 francs), **Le Chefresne** (1333, 65 francs), **La Colombe** (3987, 05 francs), **Le Guislain** (2975 francs), **Montabot** (3405 francs), **Montbray** (3750 francs), **Morigny** (647, 05 francs).

La commune de **Percy** conclut un marché le 27 janvier 1936 avec Cournu entrepreneur à Paris dont le siège social est basé à Vire, moyennant un forfait de 444 917 francs, pour la construction du réseau de distribution de l'énergie électrique.

En 1938 : **Beslon** (59, 40 francs), **Saint-Martin-de-Cenilly** (57, 80 francs), **Hambye** (380 francs), **Roncey** (1250, 30 et 2444 francs).

les sépultures privées dans le cimetière de la commune, d'adopter un tarif pour les concessions temporaires, trentenaires, perpétuelles et d'annexer à la délibération destinée au Préfet le plan indiquant l'emplacement réservé aux dites concessions (le plan n'a pas été découvert). Il faut attendre 1904, le 3 octobre, pour l'acquisition d'une deuxième concession par le curé Belloir, de 2M² moyennant 120 francs et en 1906 pour trois concessions de terrain concernant Boisyvon. Les élus délibèrent en 1933 en faveur de travaux à exécuter aux murs du cimetière. Une partie des archives de la mairie est détruite par un incendie le 26 janvier 1933.

C'est un nouveau cimetière qui est consacré en même temps que l'église à **Saint-Martin-le-Bouillant**. En effet c'est le 11 novembre 1778 que sont bénites la nouvelle église et le cimetière adjacent. Il semble, que l'adoption des concessions de terrain dans le cimetière se fit relativement tard. C'est en effet le 16 février 1908 que le conseil municipal adopte le tarif des concessions et en y annexant un plan qui révèle que 13, 12 ares du cimetière seront réservées aux concessions sur les 60 ares de superficie qu'il compte. Il existe une lettre du Sous-préfet de Mortain, d'avril 1865, lequel demande des informations. Ce régime des concessions ne s'appliquant qu'au midi du cimetière et réparti de la façon suivante : 7, 92 ares pour les concessions perpétuelles ; 3, 05 ares pour les concessions trentenaires et 2, 15 ares pour les concessions temporaires (15 ans) ; le reste, soit 29 ares étant consacré aux sépultures au rang.

La construction de deux chapelles latérales, milieu 19e siècle, à l'église du **Mesnil-Gilbert**, réduit la surface disponible réservée aux sépultures. Le maire relate par lettre datée du 22 août 1894, au Sous-préfet, que Jules Gaudon de Paris lui fait une demande de concession perpétuelle de 2, 40 m² de terrain dans le cimetière, que « c'est la première fois que l'on me fait cette demande ». L'état du cimetière est tel en 1888 qu'il faut des réparations de toutes nécessités, notamment les clôtures, un peu de terrassement pour redresser les allées de manière à ce que les personnes qui se rendent à l'église ne marchent pas sur les morts (sic) comme ils le font ordinairement (Z659).

Connaissance et curiosité au val de Sienne !

Détail de travail de Gojard, d'Avranches, maître sculpteur en ébénisterie entre 1695 (tabernacle) et 1699 (contretable) date du marché. Cette contretable fit les frais de l'ouverture de la grande verrière en 1898 et personne ne trouva d'autre solution que de la démembrer. Une consolation : même épars les éléments subsistent en grande partie. Dans quelle église se trouve t'elle?

Saint Martin de La Lande-d'Airou

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.